

LE DIRECTEUR DE COLLECTION, INTERFACE ENTRE L'ÉDITEUR, L'EXPERT ET L'UTILISATEUR

Pour un directeur de plusieurs collections d'ouvrages dans le domaine de l'éducation, c'est un plaisir, grâce à la rencontre internationale sur l'édition pédagogique, de partager une expérience de quinze ans et d'approfondir les composantes de ce « métier » passionnant de par sa complexité, requérant rigueur et intuition, positionné comme interface entre l'éditeur, l'expert et l'utilisateur, exigeant donc à la fois empathie et compétence stratégique. Il est en effet nécessaire de se donner de temps à autre des moments de réflexion et de se poser des questions aussi fondamentales que : (1) Compte tenu de l'évolution du contexte, qu'est-ce donc aujourd'hui l'édition pédagogique ? (2) Comment se caractérise l'édition pédagogique en Belgique et quelles en sont les conséquences pour un directeur de collection francophone belge ? (3) Comment jouer efficacement son rôle d'interface entre l'éditeur, l'expert et l'utilisateur ?

De la nécessité et de la difficulté de circonscrire le champ de l'édition pédagogique.

Si donner une définition précise du concept d'édition pédagogique relève d'une mission impossible, tenter d'en cerner le champ nous donne l'impression de renouveler l'expérience, maintes fois répétées dans sa jeunesse, du caillou jeté dans l'eau opérant des ronds de plus en plus larges. Je jeterai donc successivement six cailloux dans l'eau, qui forment autant d'axes d'analyse.

Le premier axe concerne la fonction de l'édition pédagogique. En reprenant le lexique de l'UNESCO, on peut dire qu'elle revêt une double fonction, à savoir d'éducation et de formation. En ce qui concerne l'éducation, le cercle le plus concentrique concerne l'éducation scolaire de base. En amont, il s'élargit à l'éducation préscolaire, puis à l'éducation familiale ; en aval, à l'éducation scolaire postobligatoire et même à l'éducation périscolaire prise en charge par des institutions d'éducation spéciale (il en existe six types en Belgique) ou spécialisées (comme les institutions des juges de la jeunesse). En ce qui concerne la formation, le cercle le plus concentrique est sans conteste la formation initiale (sections à orientation diplômante professionnalisante) et la formation continue. Sans organe de coordination, celle-ci est particulièrement dispersée en Belgique dans une myriade d'institutions ou d'associations. À l'intérieur comme à l'extérieur et à l'intersection du champ de l'éducation et de la formation, on peut identifier une troisième fonction qui est celle de la culture, fonction nébuleuse à plus d'un titre et qui complique toute volonté arrêtée de définir de façon précise le concept d'édition pédagogique. Certains seraient tentés d'adopter une démarche par la négative et dire que l'édition pédagogique est tout ce qui ne relève pas de la fonction de fiction. Mais les grandes oeuvres littéraires de fiction ne relèvent-elles pas du champ de la culture ? Et qui peut nous dire si les romans de San Antonio appartiennent ou non au patrimoine culturel à transmettre ?

Le deuxième axe a trait au public. Le circonscrire suppose la prise en compte de plusieurs paramètres : les professionnels et les non-professionnels, la fonction visée (éducation, formation, culture), les stades de la vie. Au centre du champ « public visé » par l'édition pédagogique se trouvent d'abord les professionnels de l'éducation et de la formation (cf. 1^{er} axe) et les acteurs non-professionnels que sont les élèves. Élargissant le cercle, on trouve parmi les professionnels les éducateurs (il s'agit bien en Belgique d'un métier, objet d'une formation diplômante spécifique) et les travailleurs sociaux (assistants sociaux, nombreux métiers dits paramédicaux...) ; parmi les acteurs non-professionnels, on vise les enfants, les élèves (au centre du champ), les étudiants, les personnes en formation continue, les parents, le troisième âge (que l'on pense au succès croissant des universités du troisième âge !).

Le troisième axe prend en considération les institutions concernées selon leur degré de visibilité sur le plan formel ou informel. Au centre du champ se trouve sans conteste ce que l'on a coutume d'appeler le système éducatif formel, c'est-à-dire le système scolaire comprenant la formation initiale professionnalisante à travers les sections d'enseignement technique et professionnel. Autour de ce système particulièrement visible gravitent d'autres institutions formelles reconnues à la périphérie du système éducatif, comme les institutions de formation de promotion sociale, le FOREM (l'équivalent de l'Office Nationale de l'Emploi), l'enseignement à distance, les Facultés ouvertes aux adultes dans les universités, les maisons de la culture, la radio et la télévision scolaire. Nettement en dehors du système éducatif existe une constellation très variée de centres et associations à vocation éducative (comme les maisons de jeunes, les écoles de devoirs, les clubs d'alphabétisation...), formative (les directions de la formation ou du personnel dans les entreprises, les centres régionaux, nationaux, internationaux, sectoriels ou non offrant des programmes de formation) ou culturelle (comme les clubs d'astronomie, d'histoire et de bien d'autres matières, les troupes de théâtre, les orchestres...).

Le quatrième axe se penche sur le processus d'appropriation par le public visé des produits de l'édition pédagogique. Dans leur utilisation, on peut distinguer au moins deux paramètres : les auteurs conçoivent explicitement ou non le produit pour une utilisation en autonomie ; l'usage effectif du produit se fait le plus habituellement dans un contexte d'autonomie ou d'hétéronomie ou mixte. Les livres de référence (comme un dictionnaire ou un atlas) sont avant tout conçus pour un usage en autonomie, mais sont fréquemment utilisés de fait dans un processus mixte (tantôt en autonomie, tantôt en hétéronomie comme en classe ou en formation). L'édition pédagogique en provenance des institutions d'enseignement à distance est à la fois conçue et effectivement utilisée dans une optique autonome. Il en va de même de l'édition pédagogique dite de vulgarisation. De très nombreux documents s'adressant aux élèves ou aux étudiants ou aux personnes en formation sont conçus et effectivement utilisés le plus souvent pour un usage guidé.

Le cinquième axe consiste à opposer l'édition professionnelle (avec un ISBN) à la littérature grise. Dans le monde de l'édition pédagogique, particulièrement en Belgique comme nous le verrons plus loin, la littérature pédagogique grise est difficilement dénombrable et est sans doute bien plus importante quantitativement que la littérature

pédagogique éditée par des professionnels de l'édition. Entre les deux se situe une édition que l'on pourrait appeler semi-professionnelle, avec parfois un ISBN ; nous pensons par exemple aux livres édités par les presses universitaires de telle ou telle université ayant placé à leur tête des personnes possédant de réelles compétences, certaines revues scientifiques ou revues spécialisées. Une analyse de l'existant nous amène à relever certaines tendances qui ne sont cependant pas des règles générales : l'édition pédagogique prise en charge par des professionnels de l'édition tend autant que possible à viser un public suffisamment large pour tirer (souvent en plusieurs tirages) un maximum d'exemplaires et ainsi s'assurer une rentabilité économique plus grande, alors que la littérature grise tend à se cantonner à des niches précises ; lorsque l'édition pédagogique est prise en charge par de gros éditeurs professionnels, les canaux de diffusion privilégiés tendent à se cantonner d'une part aux grandes librairies (FNAC et une grande librairie par ville de province), d'autre part à la vente par correspondance auprès de l'éditeur en s'appuyant sur le catalogue informatisé de l'éditeur, un catalogue papier annuel envoyé systématiquement à un public large de clients et des prospectus sectoriels précis envoyés à un public très ciblé, enfin la présence à des manifestations de grande envergure sous la forme d'une exposition d'ouvrages sélectionnés en fonction du public présent ; plus la littérature est grise, plus le processus de diffusion se fait proche de l'action (comme lors d'une formation) ou dans les lieux où les personnes ont l'occasion de se réunir, voire par courrier interne lorsque le public cible fait partie d'une même institution ; si la qualité des produits de l'édition pédagogique est assez homogène tant sur le fond que sur la forme (comme nous l'indiquerons dans la troisième section) chez les éditeurs spécialisés, elle est plus hétérogène lorsqu'il s'agit de littérature grise (du document original inédit réservé à un public restreint et difficilement éditable aux documents, les plus ineptes et bâclés).

Le dernier axe que nous prendrons en considération interpelle ou devrait interpeller les éditeurs et les directeurs de collection, car il touche leur devenir ; il s'agit du support qui peut être le papier imprimé (que l'on peut toucher, avec son odeur particulière, comme disent les nostalgiques) ou les autres supports que les nouvelles technologies nous ont apportés et nous apporteront. L'évolution de celles-ci est tellement rapide, Internet a tellement bouleversé certaines habitudes... que les éditeurs voient déjà et verront leurs marchés évoluer : le livre électronique pointe son nez ; les revues sont de plus en plus mises sur serveur permettant aux lecteurs de ne plus payer 100 % de la revue mais les quelques pourcentages qu'ils veulent effectivement lire et éventuellement décharger ; les actes des réunions scientifiques sont édités sur cédérom ; l'inscription des étudiants dans certaines universités suppose l'achat ou la mise à disposition d'un ordinateur portable dans lequel est importé l'ensemble des documents de la formation, qui est mis en réseau avec les enseignants et les pairs et connectable à Internet ; les autorités éducatives créent des serveurs spécialisés ; les enfants eux-mêmes surfent sur des sites créés à leur intention... Il y a là des enjeux très grands pour les éditeurs et on peut se demander si le profil des directeurs de collection ne va pas changer en parallèle avec ce que signifiera à l'avenir une collection.

De la nécessité de connaître la situation et l'évolution de l'édition pédagogique francophone belge.

Au-delà de la connaissance du monde de l'édition dans son domaine précis, le directeur de collection dans une grande maison d'édition se doit d'avoir une connaissance suffisante du contexte dans lequel se trouve son public, de ses besoins actuels ou potentiels, de l'évolution du marché de l'édition dans ses différents secteurs et ce qui peut le faire évoluer. Dans cette section, nous essayons de mieux faire connaître la situation de l'édition pédagogique en Belgique.

Un premier constat très important réside dans le fait que la Belgique est un pays ne comportant que onze millions d'habitants parmi lesquels seuls cinq millions et demi sont de langue française. Le marché intérieur est donc très étroit. Les 117 éditeurs belges se partagent ce marché ; ils ont édité l'année dernière 2340 nouveautés et 2000 retirages, dont la moitié sont exportés. Il y a une vingtaine d'années, un grand nombre d'éditeurs belges étaient spécialisés dans les manuels scolaires, car les écoles et les enseignants ont la liberté de choix des manuels et, à cette époque, ils les utilisaient effectivement. Avec l'apparition des photocopieurs, on a vu diminuer drastiquement le nombre de manuels dans les classes ; malgré les plaintes des éditeurs et les exhortations des autorités scolaires, les enseignants ont de plus en plus recours à des supports de cours « copier-coller » empruntés à divers manuels ou documents pédagogiques. L'accès à Internet s'étant répandu, ce processus s'est encore récemment accéléré au point que lors de la récente Foire du livre, tenue à Bruxelles du 23 au 27 février 2000, plusieurs journaux et hebdomadaires ont titré « La fin des manuels scolaires ». Ainsi, par exemple, au départ maison familiale spécialisée dans l'édition de manuels scolaires, les Éditions De Boeck ont anticipé ce mouvement et ont diversifié leurs produits, en créant dès 1985 toute une série de collections rassemblées sous le titre de De Boeck Université. Ceci leur a permis de renforcer leur assise financière, de racheter presque toutes les maisons d'édition spécialisée n'ayant pu faire à temps cette évolution et de constituer le Groupe De Boeck (comprenant un dizaine d'éditeurs spécialisés dans l'édition pédagogique). L'étroitesse du marché francophone belge a obligé les éditeurs belges ayant une assise financière suffisamment solide de s'ouvrir à l'ensemble du marché francophone (principalement la France, la Suisse et le Québec) en faisant des alliances avec des éditeurs étrangers (diffusion réciproque, coédition, cessation de droits...). Le Groupe De Boeck a même déplacé son siège social en France pour son département De Boeck Université afin de résister aux manoeuvres de fermeture de marché.

Si l'on revient à la structure et à l'évolution du marché du livre de langue française en Belgique, l'enquête récente du Professeur Minon de l'Université de Liège nous apporte des informations importantes pour les années 1996, 1997 et 1998, en ce qui concerne les livres édités par des professionnels du livre. Exprimés en francs belges constants, nous avons un chiffre d'affaires de 8 110 610 015 en 1996 qui a ensuite chuté à 7 814 238 262 en 1997 et est quelque peu remonté à 8 006 940 334 en 1998. L'enquête a ventilé ces chiffres par disciplines, par canaux de vente et par « nationalités » des ouvrages (voir tableau ; page suivante).

**STRUCTURE DU MARCHÉ DU LIVRE
DE LANGUE FRANCAISE EN BELGIQUE**

Source : Laboratoire d'Études sur les Nouvelles Technologies de l'Information,
la Communication et les Industries Culturelles (L.E.N.T.I.C.),
19 Bd du Rectorat, B4000 Liège au Sart-Tilman.

Ventilation par disciplines	1996	1997	1998
Livres scolaires et parascolaires	9%	9%	10%
Livres scientifiques, techniques et médicaux	3%	4%	3%
Livres de sciences humaines	10%	11%	11%
Littérature générale	18%	19%	18%
Beaux livres, livres d'art, atlas grand public	8%	7%	7%
Livres pour la jeunesse	6%	6%	6%
Bandes dessinées	15%	15%	14%
Livres pratiques	10%	10%	10%
Dictionnaires et encyclopédies	6%	5%	5%
Livres de poche	11%	11%	12%
Divers et produits mixtes	3%	4%	4%
TOTAL	100%	100%	100%
Ventilation par canaux de vente			
Grandes surfaces non spécialisées	20%	20%	20%
Librairies « de premier niveau »	39%	40%	41%
Librairies générales ou spécialisées	19%	20%	21%
Librairies succursalistes	19%	19%	20%
Librairies de « deuxième niveau »	10%	10%	9%
Points de vente divers	2%	2%	3%
Clubs de livres	10%	10%	10%
Ventes directes	19%	18%	17%
TOTAL	100%	100%	100%
Ventilation par « nationalités » des ouvrages			
Livres d'éditeurs belges	32%	33%	32%
Livres d'éditeurs étrangers	68%	67%	68%
TOTAL	100%	100%	100%

De ce tableau, il ressort clairement que la littérature générale, les livres de poche, les livres pratiques et la bande dessinée occupent à eux seuls pour 1998, 54 % du marché. Si on ajoute les beaux livres, livres d'art, atlas grand public et produits divers ou mixtes,

ce pourcentage grimpe à 65 %. Si on regarde maintenant les ouvrages plus au centre du champ de l'édition pédagogique, à savoir les livres scolaires et parascolaires, les livres scientifiques, techniques et médicaux, les livres de sciences humaines, les livres pour la jeunesse, les dictionnaires et les encyclopédies, nous comptons 35 % d'ouvrages. Parmi ceux-ci, il faut s'inquiéter de la situation des livres scientifiques, techniques et médicaux, traduisant un phénomène maintes fois dénoncé ces dernières années, à savoir la désaffectation vis-à-vis des sciences. Par contre, les livres de sciences humaines se portent bien et sont encore en croissance. Par ailleurs, si on fait une analyse plus fine, on s'aperçoit que les livres parascolaires ont le vent en poupe au détriment des livres scolaires.

L'examen du marché par canaux de vente nous apporte aussi des informations importantes. Surtout les librairies de « premier niveau » dont les chiffres sont en augmentation mais aussi les grandes surfaces, implantées maintenant de façon stable, trustent l'essentiel du marché (59 % en 96 ; 60 % en 97 ; 61 % en 98). Les ventes directes, en régression, constituent une part non négligeable du marché (ira-t-elle en croissant avec l'implantation du commerce électronique ?). Il ne faut cependant pas négliger le rôle des clubs de livres et les libraires « de deuxième niveau ».

L'examen de la ventilation par « nationalités » des ouvrages confirme les tentatives des éditeurs étrangers pour vendre sur un marché le plus large possible : deux tiers des ouvrages vendus proviennent d'éditeurs étrangers.

Par ailleurs, si on examine le chiffre d'affaires « scolaire » ADEB exprimé en millions de francs belges constants de 1995, on constate qu'il était de 767 cette année-là, de 609 en 1985 et de 429 en 1995. Ces chiffres sont inquiétants et justifient que l'on repositionne l'édition pédagogique dans un champ qui ne se restreigne pas aux ouvrages dits « scolaires ».

Toutes les informations ci-avant relèvent de l'édition « professionnalisée ». Ayant interrogé de nombreuses personnes dans des institutions diverses, il nous semble évident qu'en Belgique tout particulièrement, la littérature pédagogique grise dépasse sans doute en quantité la littérature éditée par des professionnels. Le Professeur Minon, directeur du L.E.N.T.I.C., ne connaît guère d'études scientifiquement menées dans ce domaine ; il faut sans doute expliquer cela par la difficulté de délimiter le champ et les concepts, ainsi que la difficulté d'identifier les paramètres qui permettent d'estimer son importance quantitative.

Il faut trouver dans le contexte politique belge, extrêmement complexe et difficilement compréhensible par des personnes vivant dans des pays plus centralisateurs, une explication de la profusion de littérature grise. Seule, une analyse de la structure et du fonctionnement du système éducatif belge permet de mieux comprendre ce phénomène. Pendant cette législature, pas moins de quatre ministres ont en charge l'enseignement francophone, chaque ministère diffusant des produits pédagogiques divers. Il existe des réseaux d'enseignement multiples, dont la constitution garantit l'autonomie. Chaque commune peut, si elle le désire, créer son propre réseau, éditer ses programmes, produire ses propres documents pédagogiques, créer ses propres structures de formation, etc. Il en va de même pour chaque province. Parallèlement, le gouvernement de la Communauté française (en quelque sorte

l'État pour les francophones en ce qui concerne les matières éducatives et culturelles) a son propre réseau qui est, de très loin, quantitativement moins important que le réseau libre catholique (qui n'est pas un enseignement privé comme en France) et le regroupement des réseaux communaux et provinciaux. Si on regarde plus attentivement le réseau libre catholique qui compte le plus d'élèves et d'étudiants, on est face à une organisation interne complexe. La Fédération des écoles catholiques est surtout responsable de la conception des programmes et, si elle a ses propres structures de recherche, de formation, de documentation et d'animation, elle ne peut imposer aux diocèses des décisions relatives à ces aspects ; leur autonomie leur permet d'avoir leurs propres structures qui bien souvent sont parallèles à celles qui existent au niveau fédéral. Les diocèses ont en outre leurs propres inspecteurs qui n'ont pas de compte à rendre aux inspecteurs dépendant des ministères et dont les prérogatives ne portent que sur le respect des règles d'homologation des diplômes, édictées par une commission d'homologation inter-réseaux. Cette multiplicité de structures et d'acteurs, trop brièvement et simplement évoquée, engendre une quantité impressionnante de littérature pédagogique grise, diverse et non coordonnée. C'est pourquoi certains acteurs sont heureux de trouver dans des ouvrages pédagogiques édités par des éditeurs professionnels des synthèses qu'ils ne pourraient constituer facilement à partir des documents épars de la littérature grise.

De la nécessité de considérer le directeur de collection comme une interface entre l'éditeur, l'expert et l'utilisateur.

Placé entre l'éditeur et les utilisateurs ou clients, le directeur se doit de jouer un rôle d'interface, ce qui implique qu'il connaisse correctement à la fois les besoins ou impératifs de l'éditeur et les besoins et habitudes des utilisateurs ou consommateurs des produits de l'édition. En tant que directeur de trois collections, dont les auteurs sont des experts universitaires qui connaissent souvent mal les impératifs de l'éditeur et les publics cibles en dehors de leur propre réseau, il me semble bon de faire part ici de mon expérience, ce qui implique de passer en revue les composantes clés liées à ces différents types d'acteurs et dont le directeur de collection doit tenir compte si l'on veut optimiser le travail des uns et des autres.

Avant tout, l'éditeur professionnel a le souci de la rentabilité ; il en va de la survie de la maison d'édition et de son développement dans un contexte en évolution rapide. Ceci veut dire, notamment, d'identifier le plus complètement et précisément le public cible qui devrait être intéressé par les ouvrages d'une collection. Si une partie des ouvrages s'écoule sans problème dans certains lieux comme les librairies de premier niveau (encore faut-il qu'ils y soient exposés et si possible mis en évidence), toucher tout le public intéressé implique une démarche proactive. Sur ce dernier point, le directeur de collection peut être une interface utile dans la mesure où son expérience du public ne se restreint pas à un seul réseau d'utilisateurs : participer à des colloques, avoir l'occasion d'expertiser des institutions d'éducation ou de formation, répondre à certaines sollicitations de formateurs, d'animateurs ou de gestionnaires pédagogiques... permet de rentrer en contact étroit

et personnel avec différentes catégories de public, de suivre et même d'anticiper leurs besoins, préoccupations et façons de faire. Cette connaissance des publics (c'est-à-dire en fait de différents réseaux d'acteurs) se révèle essentielle pour adopter une démarche proactive dans les campagnes publicitaires qui coûtent beaucoup d'énergie et d'argent et qui ne rapportent pas en proportion si l'on n'a pas une idée précise du public à toucher pour tel type de produit. Dans cet ordre d'idée encore, le directeur de collection doit comprendre le souci (l'obsession même) de l'éditeur à estimer correctement le tirage à effectuer : les invendus et le stockage coûtent cher. Or, en Belgique comme en France et contrairement à la Grande-Bretagne, les libraires renvoient les invendus ; c'est donc à l'éditeur d'assumer les pertes. Le directeur de collection doit donc avoir la modestie de tempérer certains de ses enthousiasmes et se dire qu'il vaut mieux un retraitage qu'un premier tirage excédentaire ; les retraitages sont particulièrement rentables et permettent d'éponger les pertes dues à des ouvrages intéressants mais moins demandés. Personnellement, nous avons obtenu de notre éditeur de lancer de temps à autre un ouvrage pour lequel il est sceptique, à condition qu'il soit supporté par d'autres qui ont dégagé de bonnes marges bénéficiaires. Jusqu'à présent, cela nous a réussi ; ainsi, par exemple, nous pressentions au début des années 90 que le public francophone finirait par s'intéresser au problème de la métacognition, traité par une jeune chercheuse non encore connue ; si le chiffre des ventes ne fut pas bon la première année, il se réveilla la seconde année et continue à croître.

Si la rentabilité est évidemment une condition nécessaire, surtout en Belgique où le monde de l'édition n'est guère soutenu par les pouvoirs publics contrairement à d'autres pays, l'éditeur a évidemment des préoccupations qui rencontrent bien celles, plus naturelles, du directeur de collection, à savoir la création d'une image de marque pour chacune des collections. Si elle est bien construite, cette image de marque est une garantie pour l'avenir de la collection. Ceci veut dire concrètement en arriver à ce qu'un public visé considère que cette collection est incontournable dans un créneau donné et que ce public se tournera automatiquement vers elle dès qu'il voudra se mettre à jour. Pour le directeur de collection, cela signifie d'avoir pu attirer quelques « locomotives » qui donnent un label à la collection. Mais cela implique aussi d'avoir anticipé correctement quels seront les auteurs peu connus jusqu'alors et qui seront les auteurs de demain, de les persuader de publier dans la collection et de les aider sur le plan éditorial afin d'être lisibles par les publics auxquels on voudrait adresser l'ouvrage. Ceci constitue un travail important, car peu de jeunes auteurs ont la capacité d'écrire d'emblée un manuscrit « lisible » ; ainsi, par exemple, la tendance de jeunes docteurs est de publier leur thèse et c'est le plus souvent imbuvable ; ils truffent leur texte de chiffres et de tableaux indigestes ; ils utilisent de nombreux sigles institutionnels, alors qu'ils ne sont connus que d'un public restreint (et c'est important quand on veut toucher toute la francophonie). Cette démarche proactive dans la recherche de bons auteurs et dans l'aide à la conception s'accompagne d'une démarche analogue des lieux où se réunissent les différents réseaux susceptibles d'être intéressés par tel type d'ouvrages ; ainsi mon éditeur est informé de chaque réunion, colloque, congrès, rencontres, journées de formation : il s'agit là d'une attention qui contribue à renforcer la confiance qui s'installe entre l'éditeur et le directeur de collection en tant qu'interface.

Les utilisateurs, consommateurs ou clients de l'édition pédagogique, sont évidemment les acteurs clés. Si leurs motivations peuvent être multiples, notre expérience nous amène à relever quatre leviers particulièrement importants. Un certain public peut être surtout, ou à un moment particulier, préoccupé par un problème à résoudre ; il cherchera des ouvrages présentant des méthodologies ou des outils, voire des recettes. Le travail du directeur de collection est de pouvoir donc donner à une collection ou à un secteur d'une collection une image répondant à cette préoccupation, sans cependant tomber dans le piège du catalogue de recettes. Un second levier réside dans la volonté d'un certain public à être « up to date » dans un domaine : il veut être compétent ou être identifié comme compétent dans ce domaine. Tout en voulant s'adresser à un public suffisamment large, une collection se doit de donner une image de marque de son caractère incontournable. Un troisième levier a trait à l'inévitable effet de mode auquel succombe un certain public : on se doit d'avoir lu, voire simplement effeuiller, tel livre. Le domaine de l'édition pédagogique n'échappe pas à cela, il y a des « gourous » qui garantissent le succès de librairie de leurs ouvrages. Le directeur de collection peut cependant jouer un rôle : nous nous souvenons très bien d'un auteur réputé à qui nous avons avec beaucoup de diplomatie fait faire plusieurs modifications à son manuscrit... sans cependant lui donner envie de changer d'éditeur. Le quatrième levier a trait aux pressions de l'entourage ou du réseau d'appartenance : le bouche à oreille ou le fait que tel ouvrage ait été recommandé par telle personne qui a du leadership jouent un rôle non négligeable. Pour un directeur de collection, connaître ses réseaux et avoir des contacts suffisamment fréquents avec eux est bien souvent déterminant.

Si la tâche du directeur de collection peut paraître particulièrement complexe, elle est cependant attachante à plus d'un titre : la relation de confiance que l'on a établie avec l'éditeur, les contacts avec des auteurs aux personnalités remarquables, la connaissance des réseaux, la découverte en premier avec des apports nouveaux. Par ailleurs, le directeur de collection n'est pas seul dans l'élaboration de sa mission, car il ne faut pas oublier qu'une de ses tâches principales est de garantir la pertinence, la validité et la rigueur du contenu ; pour cela il prend contact avec des conseillers ciblés pour chaque manuscrit. Cela constitue un réseau qui se développe au fil du temps et on arrive assez vite à connaître pour chaque conseiller leur sensibilité, à débroussailler dans leurs avis ce qu'il importe de prendre en compte et ce qu'il importe de relativiser, surtout en cas d'avis contradictoires. On arrive aussi à identifier ceux qui ont un sens intuitif aigu de ce qui va marcher ou de ce qu'il faut anticiper. Le directeur de collection n'est effectivement pas seul.

Du devenir de l'édition pédagogique.

Si les nouvelles technologies ont déjà eu un impact considérable sur le monde de l'édition et ont, notamment, permis de réduire les délais entre la remise d'un manuscrit et sa publication effective, on sait bien qu'elles auront une influence encore bien plus grande à l'avenir...mais on ne sait trop dans quel sens. Ceci n'est pas sans troubler les professionnels de l'édition. Quels sont effectivement les investissements à faire ? Si tous ces investissements sont à perte au départ, quels sont ceux qui auront un impact à long terme et mettront l'éditeur en position favorable et quels sont ceux qui auront été des fonds perdus et risquent

même de mettre la maison d'édition en situation délicate ? Cette incertitude n'est pas seulement liée au développement des potentialités des techniques nouvelles toujours plus puissantes, mais aussi et surtout aux comportements des utilisateurs face à celles-ci. Il faut rappeler ici ce qui est, à mes yeux, le principe d'or de la prospective : « prendre en compte non simplement ce qui est techniquement possible, mais ce qui est socialement acceptable ». Sur la base de certains comportements observables actuellement, nous tentons en conclusion de soulever quelques pistes ou questions.

Il est banal de dire qu'Internet a induit de nouveaux comportements : même le public assez conservateur des enseignants devient progressivement des utilisateurs des serveurs à vocation éducative ou qui peuvent l'être indirectement. Malgré le retard que la Belgique francophone a pris par rapport à la Belgique flamande, et à plus forte raison par rapport à des pays comme la Norvège, les enseignants belges francophones ont accueilli très favorablement RESEDUC, un serveur créé par le Groupe De Boeck mettant pour la première fois des classes belges en liaison avec des classes du Kosovo et leur permettant d'avoir accès à des serveurs documentaires éducatifs afin de mieux se connaître. Ces enseignants ont vu tout le parti que des serveurs pouvaient leur offrir dans leur préparation de leçons. L'initiation des jeunes à l'utilisation d'Internet, et plus largement des TIC, devient tellement massive que l'on doit s'attendre à brève échéance à d'autres comportements pour cette nouvelle génération qui entre dans le monde du travail de l'éducation, de la formation et de la culture ; le fossé risque de s'accroître entre les alphabétisés des TIC et les autres. Il faudra tenir compte de l'existence de ruptures entre des générations, ruptures d'ailleurs de plus en plus rapides.

En communauté française de Belgique où coexistent sans bien se connaître des littératures grises nombreuses et variées, on doit s'attendre à une profusion plus grande encore, compte tenu des nombreuses institutions ou groupes qui voudront tous avoir leur propre serveur. Le problème de la profusion des serveurs, ainsi que la disparition progressive des revues ou des actes de colloques ou autres réunions en format papier, posera une question de fond pour les auteurs, principalement ceux dont la carrière se construit sur la base de la qualité reconnue des publications. On voit mal un jeune scientifique ambitieux se contenter de déverser ses publications importantes sur un quelconque serveur. On peut s'attendre à voir émerger, à côté de serveurs librement ouverts, des serveurs ayant un label reconnu de la communauté scientifique. Il me semble qu'il y a là un créneau important pour certains professionnels de l'édition et ceci implique une évolution du rôle de directeur de revue ou de directeur de collection d'ouvrages digitalisés. À nos yeux, cette évolution ne devrait guère poser de gros problèmes.

Cette voie devrait sans doute entraîner une diversification des modes d'accès aux serveurs disponibles. À côté de serveurs à l'accès entièrement libre tant en lecture qu'en écriture et de serveurs à l'accès réservé à certains réseaux, on devrait voir se constituer des serveurs labellisés dont, non seulement l'alimentation serait conditionnée à certains critères de qualité comme cela est le cas pour certaines revues ou collections, mais aussi dont la consultation et la mise à disposition du produit seraient gérées par l'éditeur moyennant rémunération.

Ce nouveau créneau pour le monde de l'édition n'effacera pas, selon nous, le créneau de l'édition pédagogique directement disponible en format papier. Non seulement le papier a ses vertus que les amoureux du livre se plaisent à rappeler, mais il a pour l'utilisateur des fonctions irremplaçables : travailler sur un traité de base à sa table de travail et pouvoir l'annoter, avoir à sa disposition une synthèse de l'art toute faite par un auteur compétent, s'échanger un document de formation et le travailler ensemble... ou tout simplement relire une œuvre pour le plaisir. Il y a là quelque chose d'ineffable et de magique que l'image et le son ne remplaceront jamais et dont l'invasion mettra de plus en plus en évidence le rôle irremplaçable.

*Jean-Marie DE KETELE
Professeur au Département
des Sciences de l'Éducation
Université de Louvain - Belgique*